



# Flash communal

## Grammond

### Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjoint)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Laurent CHIPIER
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

### ○ CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA VOIRIE AVEC LA CCMDL

Chaque année la CCMDL réalise un programme de voirie à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères. En 2020, ce programme a permis la réfection de la route du Marconnet. L'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL pour ces travaux s'élève à 28 350.40 €. Le montant définitif de cette réfection étant de 31 187, 28 €, il reste à charge pour la commune, une fois le FCTVA déduit, 2 371.52 €. Une convention va être établie entre la CCMDL et la commune pour définir les conditions administratives et financières de ces travaux d'aménagement de voirie sur la commune.

### ○ CONVENTION AVEC LA CCMDL POUR L'ACHAT DE MASQUES

En avril dernier, dans le contexte de la crise sanitaire mondiale COVID 19, la CCMDL a proposé de mutualiser l'achat de masques pour les besoins de la commune. La municipalité en avait commandé 240. La CCMDL ayant supporté sur son budget la dépense liée à l'achat des masques pour tout le territoire, une convention va être établie avec la CCMDL pour préciser l'engagement de la commune à participer à la

dépense au prorata de la quantité de masques commandés.

### ○ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT GRATALOUP

Suite à la visite des conseillers départementaux, la commune pourrait prétendre à une subvention pour la rénovation du bâtiment Grataloup. Le Conseil municipal décide de déposer une demande.

### ○ OPPOSITION AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLUI est un document d'urbanisme opérationnel qui porte sur l'ensemble du territoire de la CCMDL qui prévoit que l'intercommunalité assurerait l'étude de la mise en cohérence des politiques publiques territoriales et la prise en compte du fonctionnement des différentes communes de la CCMDL. Souhaitant conserver la maîtrise et la compétence sur les documents d'urbanisme, le conseil municipal décide de s'opposer à cette décision et vote donc contre le PLUI.

### ○ APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Maire présente les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du service assainissement. Le conseil municipal adopte ces rapports. Ils sont consultables sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### ○ REGLEMENT DU MARCHÉ

Le Maire présente le projet de règlement du marché de la commune qui a lieu tous les samedis matins. Ce règlement en définit les modalités administratives et en fixe les conditions financières. Le conseil municipal valide le règlement du marché.

### ○ DELEGUES AU SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Bruno GREGOIRE (titulaire) et Lucia POINT (suppléante) sont désignés pour représenter la commune au SSIAD.

### ○ QUESTIONS DIVERSES

Personnel : Suite à de nombreux entretiens avec le personnel et de réflexions, le conseil municipal décide de recruter un nouvel agent entretien.

Nicolas BORDET est mis à disposition par le Groupement d'Employeurs des Monts du Lyonnais (GELF) jusqu'à fin novembre en tant qu'agent communal pour palier à l'absence de Christian PUIER.

Local infirmière : Lors de l'installation des infirmières sur la commune, la municipalité avait mis à disposition gratuitement le local de la maison communale. Suite à leur demande, le conseil municipal fixe un loyer s'élevant à 150 € par mois charges comprises.



- ✓ **Recensement militaire :**  
Les jeunes gens et jeunes filles nés en **novembre 2004**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.
- ✓ **Fermeture secrétariat mairie :**  
Le secrétariat de mairie sera fermé le **lundi 9 novembre** ainsi que **les 12 et 13 novembre 2020** pour cause de formation.
- ✓ **Piscine HURONGUES :**  
La piscine sera fermée au public le 11 novembre 2020.
- ✓ **Déchèterie Chazelles sur Lyon :**  
La déchèterie est fermée depuis le 28 septembre pendant environ 6 mois en raison de travaux. Une **déchèterie provisoire** a été installée sur Chazelles sur Lyon Zone de Montfuron. Les horaires d'ouvertures sont les mêmes qu'habituellement. Attention, seuls les déchets verts, tout venant, gravats ferrailles et cartons sont acceptés.
- ✓ **Enquête de l'INSEE :**  
L'INSEE réalise, entre le 28 septembre et le 31 décembre 2020, l'enquête statistique sur l'Histoire de vie et le Patrimoine des ménages. Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire. Elle vise à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Un enquêteur de l'INSEE va solliciter quelques ménages de notre commune. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.
- ✓ **Recherches de bénévoles pour l'Association Locale de l'ADMR de Chazelles sur Lyon :**  
L'ADMR est une équipe de bénévoles qui accompagnent les familles mais aussi les aides à domicile qui assurent le maintien à domicile des personnes âgées. Si vous souhaitez les rejoindre, en tant que bénévoles, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'association : 04 77 54 97 57 ou par mail [mschazellesurlyon@fede42.admr.org](mailto:mschazellesurlyon@fede42.admr.org)
- ✓ **Offre d'emploi :**  
La commune recrute **un-e agent technique polyvalent-e** à temps non complet (64h par mois annualisé à 20h par semaine), du 16 novembre 2020 au 31 juillet 2021, pour assurer une surveillance à la cantine, l'entretien du réfectoire et des locaux de l'école.  
**Profil demandé :**  
Sociabilité avec les enfants.  
Bonne capacité relationnelle pour le travail en équipe.  
Disponibilité.  
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (utilisation de produits d'entretien dangereux, ...)  
Connaissance des procédures de nettoyage et de désinfection, des gestes et postures de travail à adopter  
Autonomie, discrétion et rigueur.  
BAFA ou CAP Petite enfance souhaité.  
Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire -111 rue du Forez 42140 GRAMMOND ou sur :  
[mairie@grammond.fr](mailto:mairie@grammond.fr) avant le **9 novembre 2020**.